



## Ma fille de 12 ans part vivre à l'étranger avec son père

Par **celine290376**, le **06/01/2015** à **16:33**

Bonjour,

j'aurai besoin de vos conseils svp...

Suite à mon divorce et à mon déménagement, ma fille a vécu 8 ans seule avec moi. Son père vit à 800km de chez moi et là voyait 1X/15 jours.

L'année dernière ma fille est partie vivre chez son père suite à une grosse manipulation de son père. Nous sommes passés devant le JAF et des conditions ont été mises.

Il y a 15 jours, son père m'apprend qu'ils vont partir pour son travail vivre en Nouvelle Zélande pour 1 an renouvelable 3 fois. Je laisse ma fille y aller bien qu'elle n'arrive pas à me dire sincèrement ce qu'elle désire.

J'aimerais savoir ce que j'ai le droit d'exiger de son père par rapport au coût des trajets pour la voir? Ce qui lui revient et ce que moi je dois assumer...

On fera quelque chose à l'amiable soit devant le JAF soit par le biais d'un avocat mais j'aimerais être bien renseignée sur mes droits avant.

D'autre part, pour son départ en août, il veut que ma fille prenne l'avion seule pour le rejoindre (car lui part en juin et son épouse et le demi frère de ma fille en juillet): ai je le droit de refuser qu'elle voyage seule. Elle a 12 ans et 35H de trajet seule moi ça me fait peur et je ne trouve pas cela approprié.

Merci à tous et toutes pour les infos que vous pourriez me donner car malheureusement je n'ai pas les moyens de payer une consultation chez un avocat pour connaître mes droits.

SOS d'une maman désarmée....

Par **cocotte1003**, le **06/01/2015** à **17:32**

Bonjour, les enfants peuvent voyager accompagnés dans les avions. Vous pouvez demander à voir votre fille deux fois par an pour un long séjour. Il faut déjà vous renseigner sur les vacances scolaires dans ce pays. Vous pouvez tenter de demander que le père paye la totalité des frais de transport si vous avez une grosse différence de revenus, cordialement

Par **celine290376**, le **06/01/2015** à **18:10**

Merci cocotte 1003

En effet nous avons une grande difference de salaire. Concernant les vacances je me suis renseignee deja.

Pensez vous que je peux lui demander de payer un trajet pour ma fille 1 fois par an (sachant que c est son employeur qui lui payera) et un trajet par an pour moi?

Merci pour votre reponse. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **06/01/2015** à **18:15**

Puisque c'est son employeur qui paiera une fois par an, demandez au père de payer l'autre ou lui l'aller et vous le retour. Il faut toujours demander plus pour avoir un peu, cordialement

Par **celine290376**, le **06/01/2015** à **18:43**

Merci